



Prendre mon congés parental à la suite de celui de mon mari

Par **Céline**, le **04/03/2009** à **13:18**

Bonjour à tous,

Mon mari a pris un Congés Parental d'Education (CPE) de 6 mois pour garder notre 1er enfant jusqu'au mois de juin 2009. A la suite de ce CPE, il reprend naturellement son boulot à temps plein.

Désirant profiter de mon fils, je souhaiterais passer à partir de juin 2009 à 80% temps de mon activité. Cela est-il considéré comme un CPE ? Cette question pour savoir si mon employeur a obligation de m'accorder ce CPE, ou non s'il s'agit d'un simple réaménagement de temps de travail.

Autre détail : S'il s'agit bien d'un CPE, devrais-je le prendre immédiatement à la suite de celui de mon mari, ou dois-je simplement respecter le fait que cette demande doit se faire maximum 1 an après la naissance de mon fils ?

Merci pour vos réponses ou éclaircissements.

Céline